

ECHOS DU CONSEIL PASTORAL QUI S'EST TENU LE 09 JUIN 2022



Le Conseil pastoral de l'Unité pastorale de Leuze-en-Hainaut regroupe, sous la présidence du Curé, le délégué de chacun des dix clochers ainsi que les délégués des services transversaux. Ce Conseil a tenu sa seconde réunion annuelle ce jeudi 09 juin 2022. En voici trois échos...



1. Synode 2021-2023 « Pour une Église synodale »

Le Conseil pastoral a d'abord répondu à l'invitation diocésaine de participer à la réflexion synodale souhaitée par le Pape François. La question posée était : « *Rappelez-vous une expérience vécue (positive ou pas, en rapport avec l'Église ou pas) qui vous a marqué. Souvenez-vous de votre*

ressenti par rapport à cette expérience (joie, difficulté, blessure, ouverture...). Que retirez-vous de cette expérience ? Qu'est-ce qui fonctionne bien et qui est à encourager ? Qu'est-ce qui est à améliorer ou à changer ? ».

Trois « tables de discussion » ont été créées ; chacune a remis un bref rapport en cinq lignes qui a été transmis à l'équipe Synode de l'Evêché de Tournai :

1^{ère} table : *Etre d'abord Eglise entre nous, oser la rencontre avec tous et avec le Christ. Dynamisme et créativité à développer dans nos initiatives. Encourager les événements qui rassemblent les familles dans tous les clochers avec profondeur, respect et surtout joie*

2^{ème} table : *D'après nos expériences vécues : les célébrations particulières bien préparées, soignées apportent aux participants joie, sérénité, bonheur, partage, unité dans la Foi. Améliorons l'accueil, sortons des églises,*

célébrons les mariés, les baptisés, etc.

3^{ème} table : Après sacrements « baptêmes, communions, confirmations » : pourquoi les parents se désintéressent-ils de revenir à l'E(é)glise ? Comment les motiver ? La prière du « Notre Père » n'est plus connue (enfants, mariés). Comment s'y prendre ? Insérer les sacrements de baptême dans la communauté du village lors des messes paroissiales. Elargir les prises d'avis à tous les niveaux : moins protocolaire.



2. Une consultation sur les horaires des Messes dominicales

Ensuite, le Conseil pastoral a posé un constat: certaines célébrations dominicales comptent peu, voire très peu de participants (samedi soir 17h ou 18h30 ou 10h30 le dimanche, sauf quand des circonstances particulières y sont célébrées : baptêmes, premières communions...); on constate aussi

que très peu de fidèles « tournent » d'un clocher à l'autre : quand il n'y a pas de Messe dans « mon » village, beaucoup ne vont pas dans le village voisin, et ce n'est pas nécessairement une question de moyens de locomotion ; on constate encore que beaucoup de personnes impliquées dans des services d'Eglise ne se retrouvent quasi jamais au sein d'une assemblée eucharistique....

Après une discussion animée autour de ces constats, des hypothèses ont été apportées : pour les uns, la raison de la raréfaction des fidèles serait le côté peu « attrayant » de l'animation musicale des célébrations ; pour d'autres, la raison serait que les horaires ne conviennent pas au plus grand nombre.

Concernant l'animation musicale, un souhait a fait débat et pourrait être suivi d'une large concertation, à savoir la mise en place d'un répertoire plus attrayant, moins lourd, commun à tous les clochers et défendu par une chorale qui tournerait avec le prêtre d'un clocher à l'autre.

Concernant les horaires, une proposition a été émise ainsi que le désir de consulter les fidèles ;

ceux-ci ont donc reçu, par mail et en version papier, un document qui leur permet de choisir entre deux propositions (l'horaire actuel ou une autre proposition) et de donner des suggestions. A suivre donc...



A l'occasion de la Solennité du Saint-Sacrement...

En complément du « Mot du Curé » 1 et 2

Réflexion

Pour comprendre la Synodalité, mieux comprendre la Liturgie et en particulier, l'Eucharistie

On parle beaucoup actuellement de « synodalité », c'est évidemment une dimension fondamentale de l'être de l'Eglise, et il est très heureux que le Pape François ait lancé ce vaste mouvement de réflexion synodale qui anime l'Eglise universelle depuis le début de son pontificat, et particulièrement 2021, comme il est heureux qu'en 2011-2013, notre Diocèse, stimulé et conduit par notre Evêque, soit lui aussi entré dans un synode diocésain. Deux

lieux qui nous ont démontré et nous démontrent que la synodalité ne se réalise pas seulement et ne se réduit certainement pas dans des considérations « pratiques » ; elle est une donnée fondamentale de l'être de l'Eglise fondée sur le Sacrement qui a vocation de la constituer : l'Eucharistie, et plus largement sur la célébration de la Liturgie. En effet...

« Le chemin synodal de l'Eglise est façonné et alimenté par l'Eucharistie. Elle est *« le centre de toute la vie chrétienne pour l'Eglise universelle, pour les Eglises locales et pour les fidèles chrétiens »* (Missel romain, Institution générale, n° 16). La source et le sommet de la synodalité se trouvent dans la célébration de la liturgie, et de façon singulière, dans la participation pleine, consciente et active à la synaxe eucharistique (Cf. Concile œcuménique Vatican II, *Const. Sacrosanctum Concilium*, I, 10 ; II, 14). La communion au Corps et au Sang du Christ fait en sorte que *« bien que nous soyons plusieurs, nous sommes un seul Pain et un seul Corps parce que nous participons tous à un seul Pain »* (1 Co 10,17). L'Eucharistie représente et réalise

de façon visible l'appartenance au Corps du Christ et l'appartenance réciproque entre les chrétiens (1 Co 12,12). Autour de la table eucharistique, se constituent et se rencontrent dans l'unité de l'unique Église les diverses Églises locales. La synaxe eucharistique exprime et réalise le « nous » ecclésial de la *communio sanctorum*, dans lequel les fidèles deviennent participants de la grâce divine multiforme. Depuis les conciles de Tolède, au septième siècle, jusqu'au *Cærimoniale Episcoporum*, promulgué en 1984, l'*Ordo ad Synodum* manifeste la nature liturgique de l'assemblée synodale en prévoyant à son commencement et comme son centre la célébration de l'Eucharistie et l'intronisation de l'Évangile » (Commission Théologique Internationale, *La Synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, publié avec l'avis favorable du Pape François le 2 mars 2018, n°47).

Cette analyse de la Commission Théologique Internationale vient, à mon humble avis, éclairer et compléter les réflexions reprises dans les points 1 et 2 du « Mot du Curé » ci-dessus : « vivre en synodalité » est le mode de vie de l'Église ; il trouvera sa source et son dynamisme dans l'Eucharis-

tie, et plus largement dans la célébration de la Liturgie de l'Église, lieu par excellence où la Parole de Dieu et les Sacrements viennent construire et façonner l'Église... l'Église synodale...



3. Quelques nouvelles de nos églises...

Suite à une autre interpellation, voici quelques informations à propos des chantiers de nos églises.

1) Les travaux se poursuivent sur l'enveloppe extérieure de la Collégiale St-Pierre (Leuze) ; chaque semaine, le rapport de la réunion de chantier m'informe de l'évolution des travaux ; actuellement, une fin de travaux peut être envisagée vers la fin de l'année civile, cette date restant approximative quand on connaît l'importance du chantier ; les lambris intérieurs devraient être reposés « après octobre ». A la question « Pourquoi n'y a-t-il plus de célébrations de funérailles dans la collégiale ? », la réponse

est simple : tout simplement à cause du bruit généré par le chantier ! Venez à une Messe de semaine (8h30) ou demandez à celles et ceux qui y participent, et vous comprendrez rapidement... Il est impensable de placer une famille en deuil dans la collégiale, alors que les bruits (inévitables !) des marteaux, disqueuses et autres outils de chantier, ainsi que les conversations nécessaires des ouvriers sur les échafaudages, résonnent dans le bâtiment qui agit en caisse de résonance. Et il n'est pas raisonnable de demander l'arrêt du chantier chaque fois qu'une célébration doit avoir lieu !

2) Je ne reçois pas d'information sur le chantier de l'église Ste-Vierge (Chapelle-à-Oie) ; j'ai demandé à M. l'Echevin N. Dumont, si une date de fin de travaux pouvait être avancée : fin juin, mais ici aussi, sous toutes réserves.

3) Concernant l'église St-Michel (Grandmetz), le permis concernant la première phase des

travaux (phase non classée) a été déposé.

4) Des rumeurs circulaient à propos d'une désaffectation de l'église Ste-Vierge (Chapelle-à-Wattines) ; j'ai posé la question à M. l'Echevin Dumont ; sa réponse est rassurante : « aucune initiative n'est prise dans ce sens au niveau communal et encore moins sans une concertation avec les autorités religieuses » ; par contre, me précisait-il, il semble financièrement difficile, au vu des autres chantiers en cours, d'envisager des réparations à court-terme.

* * *

Les différents chantiers avancent donc selon ce qui est possible.

Je remercie la Ville de Leuze qui, malgré les difficultés liées aux crises sociales et économiques actuelles, finance et réalise ces importants travaux sur les églises de l'entité ; je remercie aussi M. l'Echevin Dumont pour la défense de ces projets et leur suivi.

Bon dimanche !

Chanoine Patrick Willocq